

Décret

Générale

colonial

Décret n° 47-869 portant application aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que l'Indochine, des dispositions de l'article 178 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946.

n° 47-869

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 avril 1947

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vul le décret du 9 septembre 1939 prohibant ou réglementant en temps de guerre l'exportation des capitaux, les opérations de change et le commerce de l'or, rendu applicable aux colonies par un décret du 9 septembre 1939, et les textes subséquents

Vul le décret n° 46-1289 du 31 mai 1946 déterminant les conditions d'application aux départements et territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer, autres que l'Indochine, des articles 2 et 3 de la loi n° 46-991 du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités

Vul l'article 178 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 portant ouverture et annulation de crédits pour l'exercice 1946

Vul l'article 6 de la loi n° 47-344 du 28 février 1947 maintenant en vigueur au delà du 1^{er} mars 1947 certaines dispositions prorogées par la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendu applicable aux territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer, autres que l'Indochine, l'alinéa 1er de l'article 178 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946, prorogeant jusqu'à une date qui sera fixée par décret, l'application des dispositions du décret du 9 septembre 1939 prohibant ou réglementant en temps de guerre l'exportation des capitaux, les opérations de change et le commerce de l'or. Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française, aux Journaux officiels des territoires d'outremer intéressés et inséré au Bulletin officiel du ministère de la France d'outre-mer.

PAUL RAMADIER. Par le président du conseil des ministres : **Le ministre d'Etat, ministre de la France d'outre-mer, FÉLIX GOUIN.**